

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre l'association COALLIA, représentée par monsieur GONTIER Nicolas, responsable d'unité territoriale NORD et Pas-De-Calais dont le siège social se situe au 9002 rue Gustave Delory 59125 TRITH SAINT LEGER

Et

L'association Marcq Terre d'Accueil représenté par monsieur DUMORTIER Jean-Marie, dont le siège social se situe au 22 rue Gallieni 59700 MARCQ EN BAROEUL.

Article 1 : Objet de la convention

L'objectif de cette convention est de contractualiser les interventions de chaque association auprès des usagers accompagnés dans le cadre du dispositif d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (A.V.D.L.). Il s'agit d'un commun accord défini par chaque partie selon les capacités d'intervention, défini dans l'article 2 de la convention.

Article 2 : Description des interventions

L'association COALLIA met en place un accompagnement social après une évaluation des besoins, qui porte sur les éléments suivants :

- Accompagnement à la recherche de logement
- Accès/Maintien des droits sociaux en lien avec les institutions (préfecture, O.F.I.I., O.F.P.R.A., C.A.F. ...)
- Accès et orientation vers les services de soins (ouverture des droits C.P.A.M.)
- Accompagnement dans leur action d'insertion par l'accès à l'emploi et/ou la formation professionnelle

L'association Marcq Terre d'Accueil intervient auprès des usagers en complémentarité de COALLIA sur les aspects suivants :

- Assurer une présence de proximité
- Accompagnement à la vie quotidienne (aide aux devoirs, aide à l'installation, services ponctuels...)

Article 3 : Engagements des parties

a) Identification et orientations

Lorsqu'un ménage est identifié, il convient d'effectuer une rencontre afin de formaliser chaque orientation vers Marcq Terre d'Accueil. Ces échanges préalables permettront notamment de contractualiser les engagements de chaque partie selon les besoins identifiés en amont par le travailleur social COALLIA.

b) Secteurs d'intervention

L'association M.T.A. s'engage pour 4 à 5 familles maximum par secteurs d'interventions nommés ci-dessous en fonction des possibilités, et notamment des disponibilités.

- Marcq en Baroeul
- Lille
- Tourcoing
- La madeleine

c) Rencontre des parties

Une rencontre sera fixée à chaque demande d'orientation d'un usager vers M.T.A.

Les parties se rencontreront une fois toutes les 6 semaines afin d'effectuer un bilan intermédiaire pour chaque usager accompagné par les 2 parties.

Un bilan d'action sera effectué chaque fin d'année.

Article 4 : Formation/Information

L'équipe COALLIA interviendra annuellement auprès des membres de l'association M.T.A. autour du droits des étrangers, des ouvertures de droits dont peuvent prétendre les uagers du dispositif AVDL

Article 5 : Durée de la convention

Cette convention est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction.


Nicolas Gontier
Responsable Territorial Nord
COALLIA

Pour l'association COALLIA
Représentée par M. GONTIER Nicolas
Responsable d'unité territoriale NORD

Lille
Fait à ... 27 - 01 / 2021 ... Le..././...


Pour l'association Marcq Terre d'Accueil
Représenté par M. DUMORTIER Jean Marie
Président de l'association M.T.A.